

Etude d'impact et d'incidence Natura 2000 de deux extensions de carrières de la Montagne St Jean à Pompignan (30) *sur les habitats naturels, la faune et la flore*



Les Ecologistes de l'Euzière
Domaine de Restinclières
34730 Prades-le-Lez
Tél : 04 67 59 54 62
Fax : 04 67 59 55 22
Email : euziere@euziere.org



Gard Nature
Mas du Boschet Neuf
30300 Beaucaire
Tél. : 04 66 02 42 67
Mél : gard.nature@laposte.net

1. Contexte et localisation de la ZAC

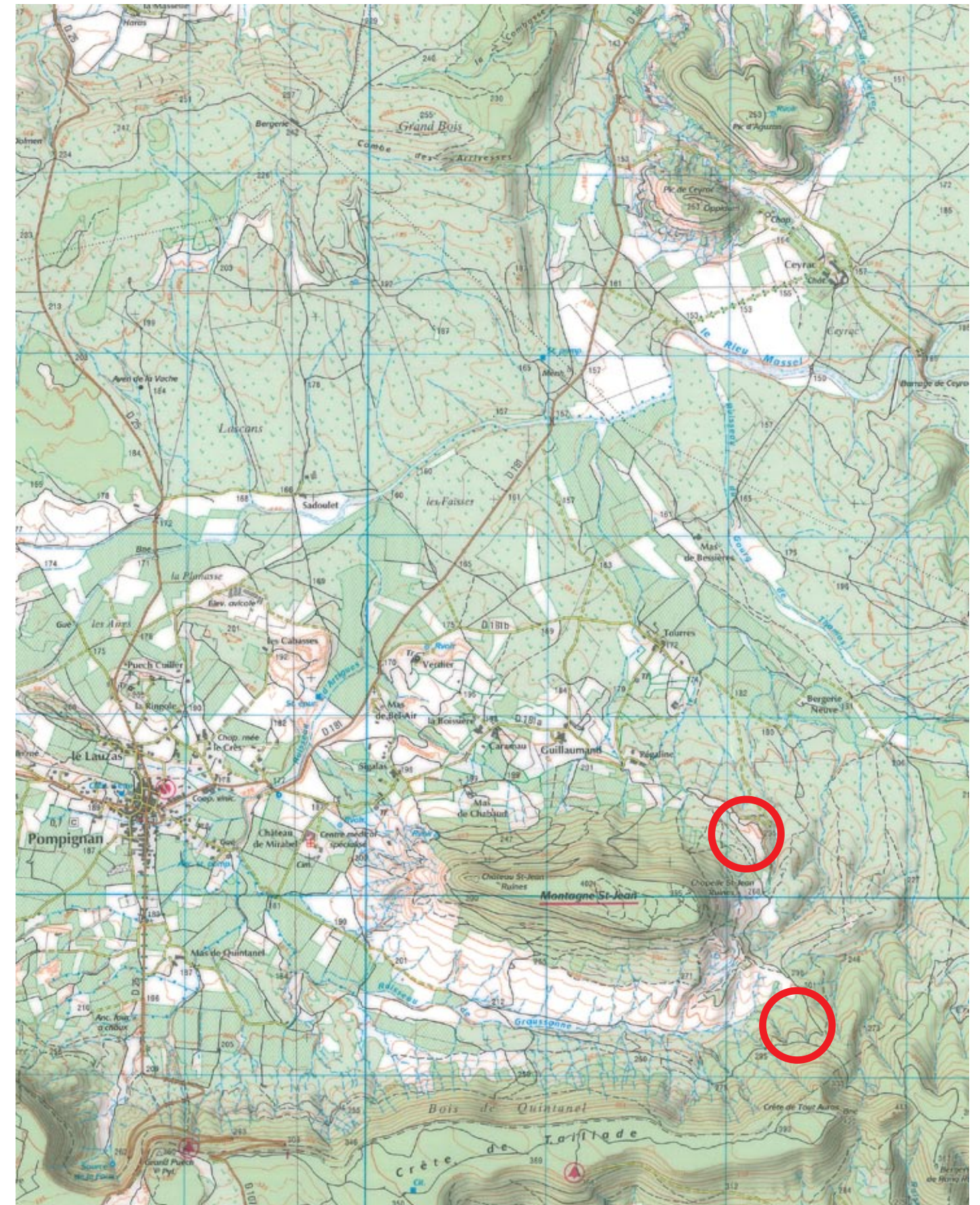
Ce rapport d'expertise écologique commandité par l'ENCEN Montpellier et la Société CARRIERE FILS concerne l'impact de deux extensions de carrières sur les habitats naturels, la faune et la flore de la commune de Pompignan (30). Le premier site étant inclus dans le périmètre de la Zone de Protection Spéciale FR9112012 «Gorges du Rieutord, fage et Cagnasses», nous avons réalisé une étude d'incidence spécifique concernant cette carrière.

L'étude s'appuie sur les résultats de trois investigations de terrain menées en octobre 2006 et sur l'inventaire naturaliste mené à grande échelle par Gard Nature avec l'aide des Ecologistes de l'Euzière au printemps-été 2006 dans la totalité de la plaine de Pompignan.

Les terrains concernés présentent des stratifications marno-calcaires datés du Crétacé. Ce secteur de la plaine de Pompignan est recouvert de garrigues à Romarin et Genêt scorpion, de pinèdes et de jeunes chênaies vertes et pubescentes. De nombreux talwegs marneux sont créés par l'effet du ruissellement des eaux de pluie lors des fréquents événements orageux.

Le secteur d'étude est entièrement en déprise agricole. Le pastoralisme a disparu depuis longtemps dans ce secteur de la commune et les anciennes parcelles cultivées présentent désormais des stades végétatifs pré-forestiers (mosaïque de broussailles et de jeunes arbres).

Visualisation des secteurs d'étude (en rouge) dans la commune de Pompignan, d'après la carte IGN au 25000e



Les habitats naturels de l'aire d'étude sont assez banals car largement marqués par les activités agricoles et industrielles locales :

Les boisements de chênes et de pins

Ils recouvrent spontanément la plus grande superficie de la région, symboles de la «forêt méditerranéenne» sur sol calcaire. On y retrouve essentiellement le Chêne vert (*Quercus ilex*), le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) et le Pin d'Alep (*Pinus halepensis*).

Les faciès de bois à Arbousier

Un secteur situé entre les deux projets d'extension de carrière présente un sol nettement sablo-limoneux qui favorise la croissance d'essences acidophiles telles que l'Arbousier (*Arbutus unedo*). Les boisements à Arbousier se retrouvent ailleurs sur la crête de Taillade.

Les garrigues ouvertes et les garrigues boisées

La notion de garrigue admet de nombreuses définitions, variant considérablement selon les auteurs. Dans le cadre de cette étude d'incidence, nous ferons la différence entre les boisements (forêt méditerranéenne) et les garrigues, qui sont des milieux arbustifs et sous-arbustifs.

Les garrigues ouvertes se reconnaissent facilement à leurs plantes emblématiques : Thym (*Thymus vulgaris*), Romarin (*Rosmarinus officinalis*), Aphyllanthe de Montpellier (*Aphyllanthes monspeliensis*). Ces habitats sont liés à une activité humaine ancestrale en voie de disparition : le pastoralisme. L'action conjuguée des moutons et des bergers a permis de limiter le développement des arbres et favorisé une strate basse herbacée.

Les garrigues boisées constituent un ensemble de parcelles laissées sans pratique agro-pastorale depuis plus de 20-30 ans. Ces zones sont envahies de Buis (*Buxus sempervirens*) et de jeunes chênes et évoluent progressivement d'espaces ouverts en forêt dense.



La montagne St Jean est entièrement recouverte de Chênes et de Pins d'Alep.

Aspect d'une garrigue en voie de fermeture au dessus de la première carrière.



L'Arbousier compose des boisements mixtes avec les Chênes et les Pins.

Notons l'extrême rareté du Chêne kermès dans les garrigues de Pompignan, dont la seule station se trouve cantonnée à la crête de Taillade au dessus de la carrière 2. Le climat continental de la plaine de Pompignan (hivers froids et longs) explique certainement la présence d'une barrière climatique infranchissable pour le kermès, pourtant omniprésent dans les garrigues de Montpellier.

Les talweg marneux

L'érosion différenciée entre strates tendres et strates dures laisse apparaître de vastes zones d'affleurements marneux, avec une végétation éparse. Ces espaces sont donc soumis à la fois à des submersions importantes après les orages et à une sécheresse intense en période estivale. Ce sont des conditions particulièrement difficiles pour le développement des espèces végétales. On retrouve les espèces de garrigue (Romarin, etc) et d'autres plus spécifiques comme le Grémil arbustif (*Lithodora fruticosa*) et localement le Genévrier de Phénicie (*Juniperus phoenicea*), un arbuste xérophile beaucoup plus caractéristique des escarpements caclaires que des zones de talwegs.

Ailleurs, ce sont les dalles calcaires qui affleurent sur plusieurs centaines de mètres de longueur, notamment sur la piste de taillade et au fond du ruisseau de groussanne.

Les carrières

Les carrières présentent des sols décapés et des remblais récents ou anciens. Une grande diversité de plantes rudérales ont colonisé ces espaces régulièrement remués. une plante assez particulière, des terrains calcaires meubles, pousse sur les tas de terre : l'Epilobe à feuilles de romarin (*Epilobium dodonaei*).

Des zones humides dans la garrigue : les suintements à molinie

L'originalité des entrelacs de strates marneuses et de strates calcaires, c'est de restituer par endroits les eaux de ruissellement, avec des suintements intermittents. Des plantes de zones humides acides comme la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et le Choin noir (*Schnoenus nigricans*) s'y développent. Nous n'avons pas fait apparaître ces milieux sur la carte des habitats car ils sont fortement disséminés sur l'aire d'étude et ne couvrent que des surfaces de quelques mètres carrés à chaque fois. Cependant, ils présentent un intérêt écologique particulier, dans la mesure où la faune et la flore qui s'y développe est différente des terrains calcaires environnants.

Talweg marneux de l'aire d'étude avec du Romarin et du Genévrier de Phénicie.



Aspect de la grande dalle de la piste de Taillade, sur la seconde carrière.

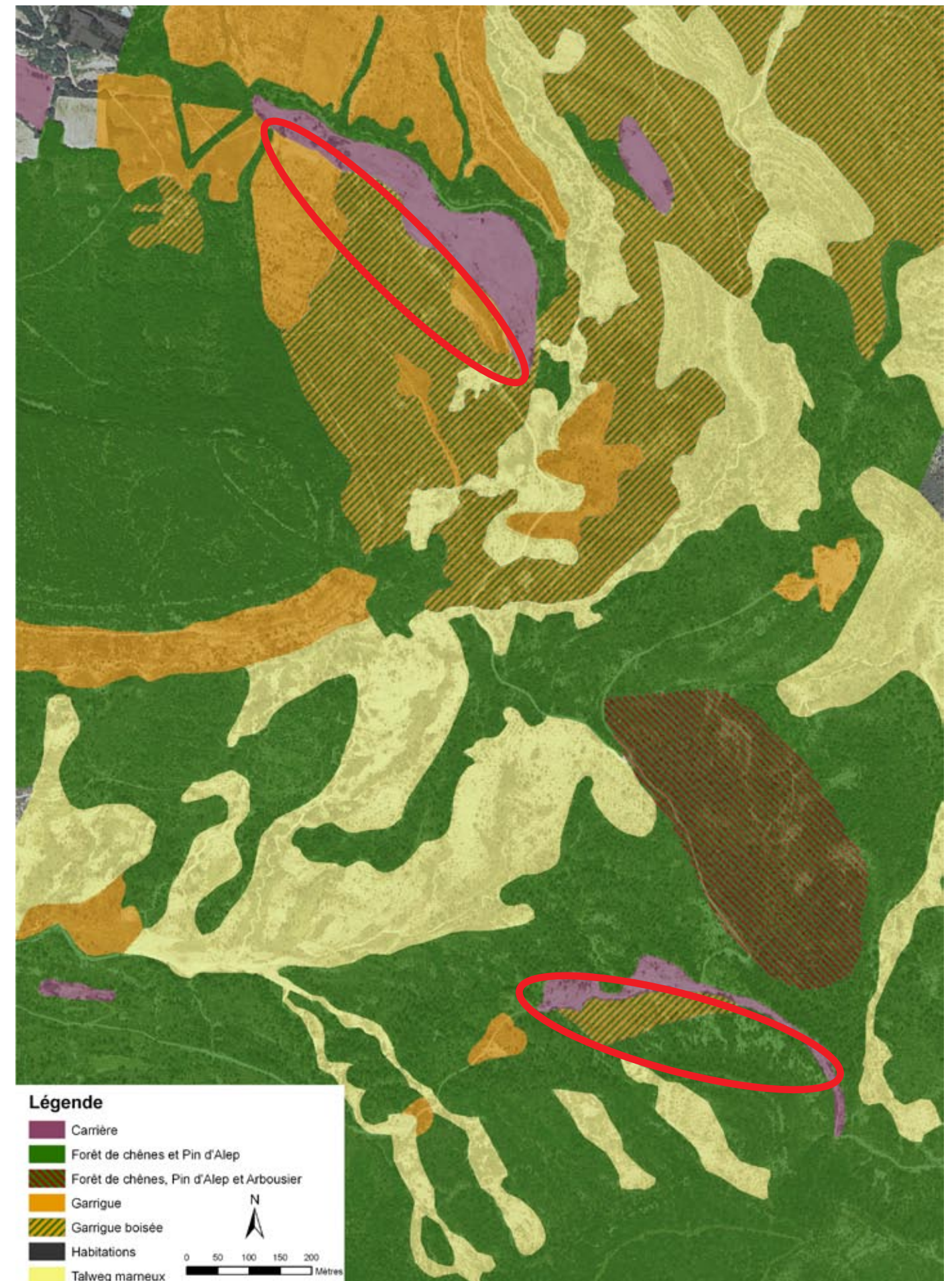


Petite prairie à Molinie et à Fougère aigle sur suintement.

Les cercles rouges indiquent les périmètres d'extension des deux carrières.

Pour la première carrière, les zones impactées concernent pour l'essentiel des secteurs de garrigues hautes et en voie de fermeture, sur une surface de 3,6 hectares de terrain.

Pour la seconde carrière, les zones impactées concernent pour l'essentiel des secteurs boisés de chênes et de pins et de garrigues déjà très fermées, pour une surface de 5 hectares.



AVIFAUNE

Les espèces les plus présentes et les plus remarquables sur les deux sites, notons l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), espèce de l'Annexe I de la Directive Oiseaux européenne. Cet oiseau, qui apprécie les garrigues ouvertes ou parsemées d'arbres, semble peu contrariée par les activités humaines. De nombreux passereaux vivent et nichent dans les boisements de la montagne St Jean, ainsi que plusieurs espèces gibiers comme la Perdrix rouge (*Alectoris rufa*). Les espèces du site natura 2000 potentiellement présentes sont traitées en page 8.



HERPÉTOFAUNE

Chez les reptiles, signalons la présence du Lézard vert (*Lacerta bilineata*) et de la Couleuvre de Montpellier (*Malpolon monspesulanum*) dans les garrigues, du Lézard espagnol (*Podarcis hispanica*) et du Psammodrome algire (*Psammodromus algirus*) dans les talwegs. Le Lézard ocel-

lé (*Lacerta lepida*) connue dans les garrigues au Nord de la montagne St Jean n'a pas été observé sur le site. Toutes ces espèces sont intégralement protégées à un niveau national ou européen.

BATRACOFAUNE

Chez les amphibiens, beaucoup d'espèces (toutes protégées) sont connues de la Plaine de Pompignan (voir la page 10). Signalons notamment le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) et le Pélobate cultripède (*Pelobates cultripes*) qui sont inscrits en Annexe IV de la Directive Habitats.

MAMMIFÈRES

Des espèces banales comme le Sanglier (*Sus scrofa*), le Renard roux (*Vulpes vulpes*) et la Fouine (*Martes foina*) ont été localisées sur le site, grâce aux empreintes laissées sur la vase des flaques des pistes.

LES INVERTÉBRÉS

Les insectes sont les invertébrés les plus nombreux et les plus diversifiés du site. Les zones de garrigues sont riches en orthoptères (criquets, grillons & sauterelles), parmi lesquels des espèces localisées comme le Criquet des ajoncs (*Chorthippus binotatus*), la Decticelle marocaine (*Thyreonotus corsicus*). La Magicienne dentelée (*Saga pedo*), protégée à l'échelle nationale et internationale est commune dans la plaine de Pompignan, bien que non observé sur le site d'étude.



Le Criquet des ajoncs affectionne les talwegs de la montagne St Jean.



Chez les Arachnides, signalons la présence du Scorpion languedocien (*Buthus occitanus*) dans tous les talwegs marneux de la montagne St Jean, y compris en versant Nord. Cette espèce, qui vit sous les pierres dans les terrains décapés, est particulièrement sensible à la modification de son habitat (fermeture ou aménagement).

Beaucoup d'autres espèces méritent d'être signalé : le Fourmilion géant (*Palpares libuloides*) et bon nombre de papillons de jour intéressants pour la région, comme le Grand Nègre des bois (*Minois dryas*) sur les zones à molinie et la Proserpine (*Zerynthia rumina*), protégée en France, qui se développe sur les aristoloches. Chez les coléoptères protégés à l'échelle européenne, notons la présence du très commun Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et du Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*). Ces deux insectes vivent dans les chênes, ce qui explique leur grande abondance dans la région.



Chez les plantes, il n'existe pas de plante protégée dans l'aire d'étude, bien de que plusieurs cortèges mériteraient certainement de l'être étant donné leur fragilité et une localisation très réduite à l'échelle régionale.

Les orchidées sont nombreuses dans la plaine de Pompignan, avec 25 espèces dénombrées. Autrefois très rare l'Orchis géant (*Himantoglossum robertianum*) est aujourd'hui disséminé un peu partout. L'espèce la plus intéressante de la montagne St Jean concerne l'Helléborine du Rhône (*Epipactis rhodanensis*) qui pousse dans les sous-bois de chênes.

L'Orchis géant est l'orchidée géante des garrigues

Outre la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et le Choin noir (*Schnoenus nigricans*), les zones de suintements abritent aussi la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) et la Sprianthe d'automne (*Spiranthes spiralis*).

Les talwegs sont les milieux qui abritent les plantes les moins communes et les plus spécialisées : Lin à feuilles de campanules (*Linum campanulatum*), Fétuque d'Occitanie (*Festuca occitanica*), Grémil arbustif (*Lithodora fruticosa*), diverses Hélianthèmes, Globulaires et plantes aromatiques telles que le Romarin (*Rosmarinus officinalis*) ou la Lavande aspic (*lavandula latifolia*).



Le Lin campanulé affectionne les terrains décapés.



Certaines plantes sont aussi très représentatives des sous-bois exposés au nord, à affinité submontagnarde telles que l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*) (ci-contre), la Campanula agglomérée, (*Campanula glomerata*) ou encore la Centaurée couchée (*Centaurea pectinata supina*).

La carrière et ses abords sont le domaine des plantes rudérales pionnières : Epilobe à feuilles de romarin (*Epilobium dodonaei*), l'Amarante réfléchie (*Amaranthus retroflexus*), la Bourse-à-pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), la

Fausse Roquette (*Diplotaxis erucoides*), le Barbon à balai (*Bothriochloa ischaemum*). Notons que cette plante exotique tend à envahir tous les milieux naturels ouverts, cultures, pelouses et même garrigues où on l'a retrouvée maintenant loin de tout chemin et de toute activité humaine.

La plupart des plantes à forte valeur patrimoniale ne sont cependant pas visibles à la période où a été effectué l'expertise et la période de printemps pourrait réserver quelques surprises.



La Fougère aigle pousse avec la Molinie

La première carrière étant située dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9112012 Gorge de Rieutord, Fage, Cagnasse et la seconde à proximité immédiate, la présente étude d'impact doit étudier l'incidence du projet par rapport aux espèces (oiseaux) qui ont motivé la création du site Natura 2000.

La localisation des deux carrières par rapport au site Natura 2000 est reporté en page suivante. Les extensions de carrière doivent concerner 3,6 dans la ZPS qui fait 12.258 hectares, dont 1.331 hectares sur la commune de Pompignan. Cela représente environ 0,03% de la ZPS, dans un secteur périphérique du site.

Incidence du projet sur les oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS :

L'Aigle de Bonelli (*Hieraetus fasciatus*)

Un couple s'est réinstallé depuis 2002, après de nombreuses années d'absence, sur le massif de Saint-Hippolyte-du-Fort. Cette espèce nécessite de vastes territoires de chasse et la plaine de Pompignan dans son ensemble lui procure vraisemblablement l'essentiel de sa nourriture. Nous n'avons pas connaissance d'observation de cet oiseau à proximité de site d'étude. Cet aigle typiquement méditerranéen est menacé d'extinction par la modification des milieux naturels : les garrigues ouvertes, qui lui procurent sa nourriture, disparaissent. Le maintien et la réouverture de milieux ouverts favorable au petit gibier est donc indispensable pour assurer l'avenir de l'oiseau dans le Sud de la France.



Le Circaète Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*)

Plus d'une dizaine de couple de cet oiseau nichent dans la ZPS FR9112012. Un couple de Circaète niche sur la montagne St Jean au printemps, dans les parties boisées proches du sommet. Les activités d'extraction de la pierre de Pompignan, pratiquées sur le site depuis plus de trente ans, ne semblent pas avoir d'incidence sur cette espèce. Cet aigle se nourrit essentiellement de reptiles capturés dans les garrigues, les friches et les broussailles. Le maintien de milieux semi-ouverts est donc essentiel pour que le Circaète puisse continuer à chasser et à nicher autour de la montagne St Jean.

Le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)

Les observations de Grand-Duc sont rares dans la plaine de Pompignan, malgré la présence de parois rocheuses très favorables pour sa nidification. Ce Hibou ne semble pas présent sur la Montagne St Jean actuellement. Le Grand-Duc chasse des proies variées (rongeurs, hérissons, amphibiens, etc). Ces proies sont plus nombreux en zone de lisières et en périphérie des cultures que dans les milieux de garrigues boisées qui sont concernées par les extensions de carrière.

Le Percnoptère d'Egypte (*Neophron percnopterus*)

Un seul et unique couple de Percnoptère occupe la ZPS FR9112012. Ce vautour est très rarement observé à Pompignan, du fait de la disparition du pastoralisme dans la plaine. Le Percnoptère se nourrit en effet exclusivement de carcasses de gros animaux (en l'occurrence de moutons) et doit ici son salut qu'à l'entretien d'un charnier à Montoulieu. Dans la mesure où les deux sites retenus pour les extensions de carrières sont trop fermés pour une revalorisation pastorale, la zone d'étude n'est pas du tout attractif pour le Percnoptère d'Egypte.

Le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*)

Il est *à priori* encore bien présent dans la plaine de Pompignan. Le maintien de ce passereau dans la Zone de Protection Spéciale dépendra de la conservation de milieux naturels ouverts (garrigues) et de mosaïques de parcelles cultivées et de friches agricoles. L'ambiance pré-forestières des périmètres d'extension des deux carrières semble défavorable à la présence de l'Ortolan. Cependant, un complément d'étude avifaunistique printanier permettra de préciser le statut de l'espèce sur le site.

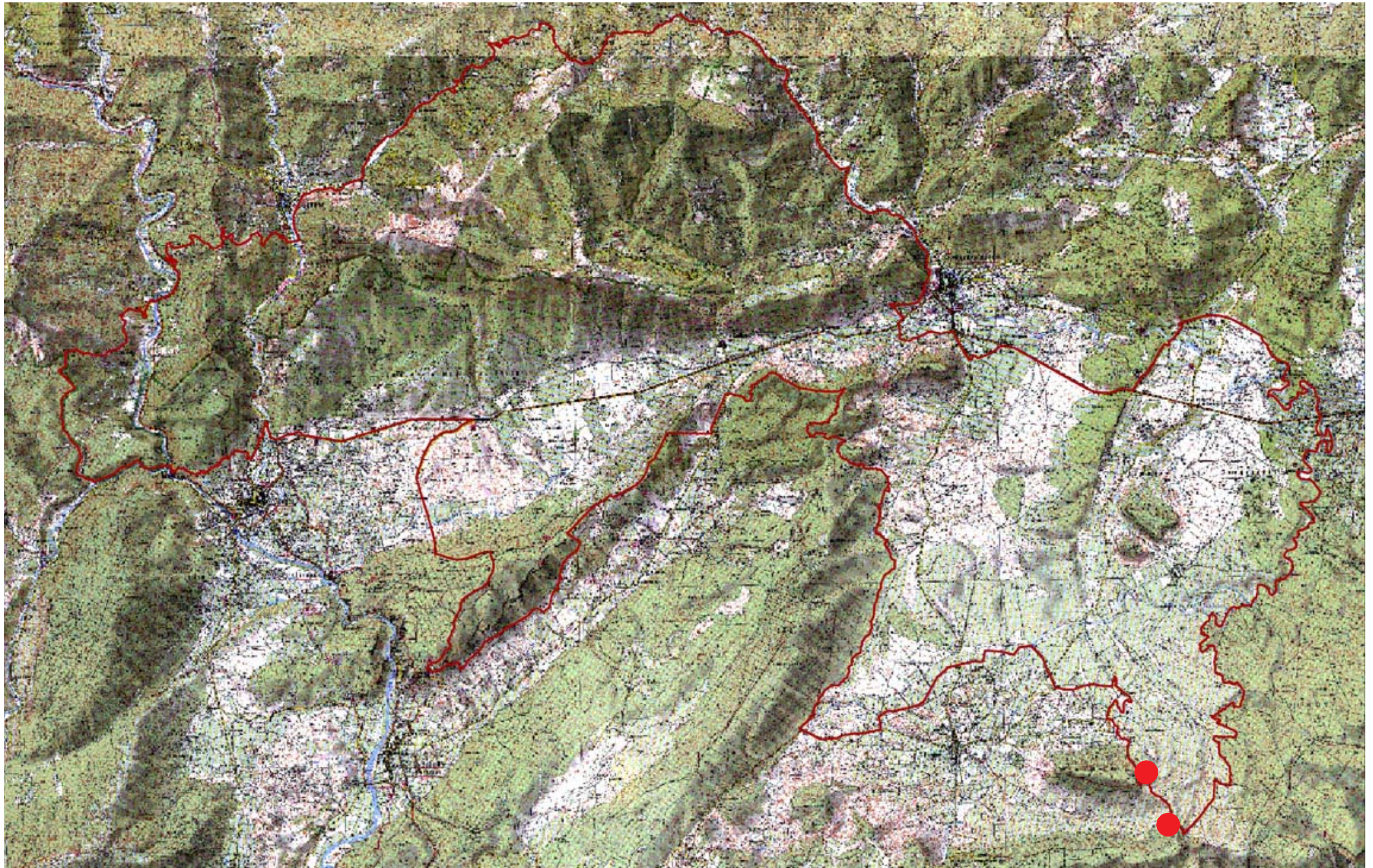
L'Engoulevent d'Europe (*Craprimulgus europaeus*)

C'est un oiseau particulièrement abondant dans les zones de garrigues boisées. Cet insectivore est très certainement présent autour des deux carrières étudiées. L'étude de printemps permettra de caractériser la présence et le statut de l'espèce localement.

Le Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*)

Cet oiseau très coloré occupe de nombreux secteurs de la ZPS, où il niche dans les cavités de vieux platanes et de mûriers. Le site manque de vieux arbres pour être attractif pour la nidification de l'espèce et les garrigues fermées ne lui permettent pas d'y chasser.

Carte du périmètre Natura 2000 concerné (ligne rouge), visualisant les deux extensions de carrières (cercles rouges).



L'extension de la première carrière concerne environ 3,6 hectares de garrigues enfrichées, de pinède et de jeunes chênaie verte. La carrière est située en bordure Sud du site Natura 2000. Il s'agit d'une exploitation superficielle (travail sur 8 mètres de profondeur) et placée sur les contreforts Nord de la montagne St Jean. L'exploitation future du site devrait être de même ampleur que l'activité actuelle sur le site : extraction mécanique des strates, qualibrage et taille des roches et terrassements dans la carrière.

Notons que les activités d'extraction de pierres de taille sont nombreuses et anciennes à Pompignan et à Claret, où l'on comptait plusieurs centaines de tailleurs de pierre au début du vingtième siècle. D'autres carrières exploitées existent à proximité du site s'étude, plus à l'Ouest. Les effets les plus notables sur le Sud du site Natura 2000 concernent donc le bruit lié aux exploitations des carrières. Des tirs de mines sont effectués de temps en temps sur les fronts de taille et le travail des engins mécaniques induit des bruits répercutés sur la montagne St Jean.

Ces bruits quotidiens ne semblent cependant pas avoir une incidence particulière sur l'avifaune sédentaire du site, en particulier sur le Circaète-Jean-le-Blanc et le Grand corbeau qui nichent sur la montagne St Jean, à proximité immédiate des carrières. Etant donné la régularité du bruit occasionné par les carrières, il est très probable que les espèces d'oiseaux potentiellement sensibles au bruit choisissent plutôt des secteurs isolés pour nicher (massif de Coutach, bois de Monnier, crête de Taillade, montagne de la Fage et des Cagnasses).

Une étude spécifique sur l'avifaune nicheuse d'intérêt communautaire sera menée durant l'hiver (pour le Grand-Duc, Aigle de Bonelli) et le printemps 2007, de manière à vérifier la présence ou non des espèces du site Natura 2000 sur la Montagne St Jean ou à proximité.

Mesures de réduction des incidences du projet sur le site Natura 2000

En matière de réduction des risques, nous proposons de réhabiliter progressivement les parties abandonnées de la carrière, de manière à restaurer des milieux de garrigues ouvertes caractéristiques de la plaine de Pompignan.

Par ailleurs, une centaine de mares et milieux humides temporaires sont présents dans la plaine de Pompignan. L'absence de milieux humides sur le site de la pre-

mière carrière pourrait être comblé par l'aménagement d'une mare temporaire au fond de la partie déjà désaffectée. Les points d'eau sont précieux et très recherchés par la faune : oiseaux, mammifères et naturellement par les amphibiens, qui sont directement dépendants de ces milieux pour se reproduire. La plaine de Pompignan est justement un site remarquable de reproduction pour les amphibiens avec la présence du Pélobate cultripède, Pélodyte ponctué, Crapaud commun, Crapaud calamite, Grenouille rieuse, Alyte accoucheur, Triton palmé, Triton marbré et même de la Salamandre terrestre, qui se développe dans les ripisylves de la plaine.

Plusieurs mares à Pélobate sont d'ailleurs connues au pied de la montagne St Jean (lavognes de la Boissière et de Bessièrès). Cet amphibien d'intérêt communautaire est potentiellement présent autour de la carrière. La création d'une dépression inondable favoriserait sa reproduction, qui n'est plus assurée dans ce secteur de la commune, faute de points d'eau favorables. Il s'agit pour cela d'aménager à cette fin une partie de la carrière qui n'est déjà plus exploitée. Le secteur périphérique le plus à l'Ouest du site serait très favorable pour un tel aménagement. Ce secteur offre déjà une dépression assez marquée et qui réceptionne les eaux de ruissellement. Enfin, une végétation adaptée aux zones humides pousse dans cette zone : grandes graminées, peupliers...



Le secteur désaffecté de la première carrière, qui serait très favorable pour la création d'une mare temporaire.

Les différentes sensibilités écologiques

Les sensibilités écologiques les plus importantes concernent avant-tout les derniers espaces de garrigues ouvertes du secteurs, qui se situent toutes dans la plaine. Sur les contreforts de la montagne St Jean, les garrigues présentent déjà un stade d'embroussaillage avancé et ont déjà perdues de leur biodiversité.

Certaines zones de talwegs ont également été mises en zones de sensibilité forte, dans la mesure où ils abritent des plantes assez rares et une faune des milieux arides (scorpions, orthoptères, reptiles).

D'une manière plus générale, les zones boisées du secteur sont les moins sensibles, ce sont des milieux très jeunes et pauvres en comparaison des milieux ouverts et anciens de la plaine de Pompignan (garrigues et parcours à moutons).

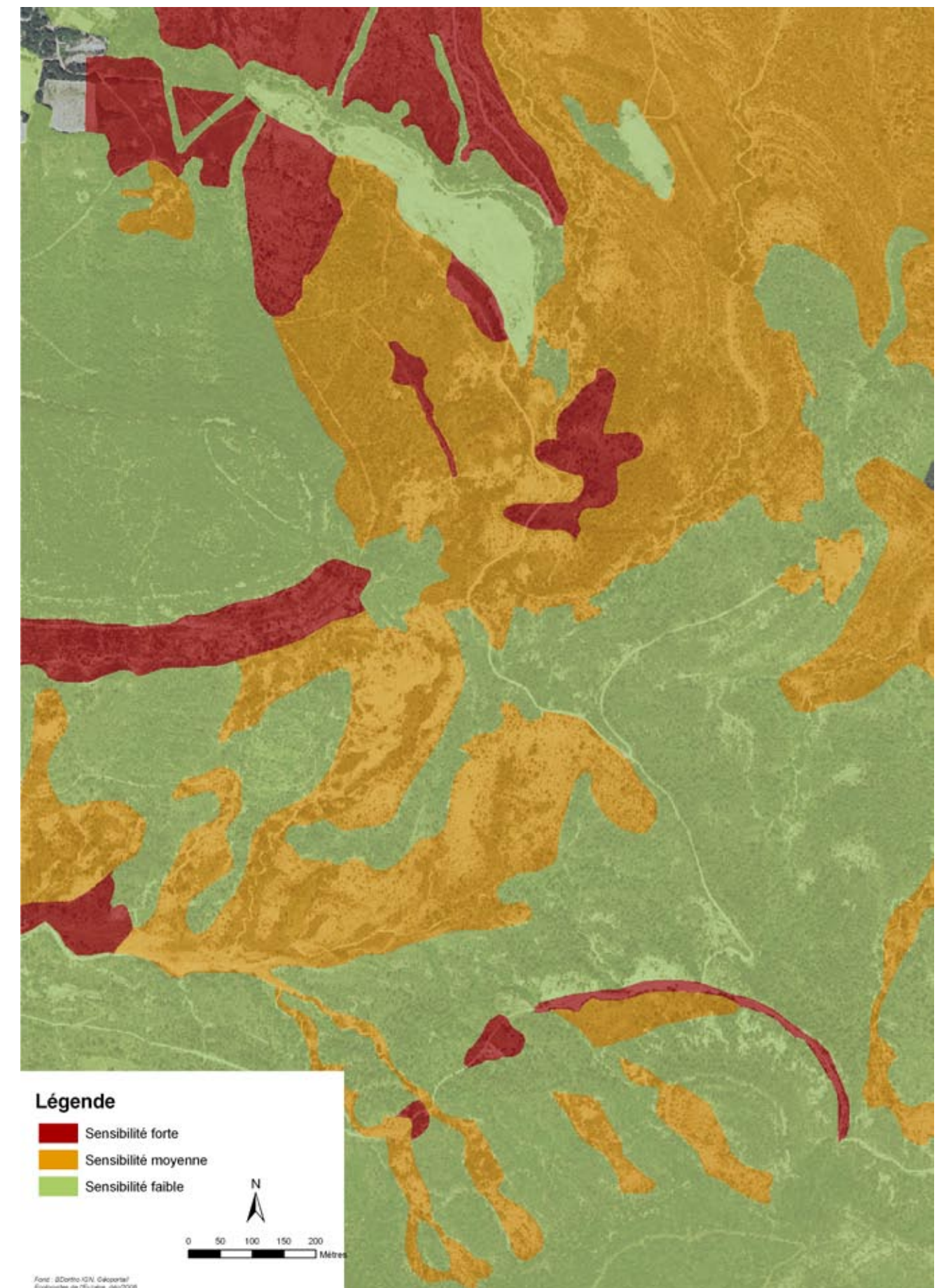
La grande dalle calcaire de la piste de taillade a également été mise en sensibilité forte. Cet élément représente des qualités paysagères tout à fait remarquables et il est de plus placé sur le sentier de randonnée.

Limitation des impacts et recommandations

La majorité des milieux concernés par les deux projets d'extension de carrière présentent une sensibilité moyenne ou faible (liés au taux de boisement). Quelques petites zones de forte sensibilité écologique sont cependant présentes pour les deux carrières. Il faudra donc envisager des mesures compensatoires.

Le débroussaillage de l'ensemble des parcelles sur lesquelles sont prévues les extensions de deux carrières serait certainement la meilleure solution, visant à garantir la pérennité des habitats et des espèces de milieux ouverts autour des carrières. Ces zones refuges» permettront ainsi une recolonisation des carrières par les espèces locales, après leur réhabilitation, dans une vingtaine d'années. Pour se faire, on peut envisager un débroussaillage manuel ou mécanique. L'important sera de procéder à l'exportation de la matière végétale des zones débroussaillées, de façon à limiter la repousse des broussailles. On pourra valoriser les boisements à éliminer en bois de chauffage. Les zones à débroussailler feront l'objet d'une demande d'autorisation de défriche auprès de la DDAF du Gard.

Carte synthétique des sensibilités écologiques



Les zones proposées pour l'extension des carrières de la Montagne St Jean à Pompignan se situent proximité de zones de garrigues ouvertes qui concentrant localement les enjeux de conservation de la nature. La première carrière se situe à l'intérieur de la Zone de Protection Spéciale FR9112012 «Gorge de Rieutord, Fage, Cagnasse» et la seconde à proximité immédiate.

Les milieux touchés par l'extension des deux carrières ne semblent pas présenter de sensibilité écologique majeure pour certains oiseaux de la ZPS. Parmi les 7 espèces concernées, l'Aigle de Bonelli, le Vautour percnoptère et le Rollier d'Europe ne semblent pas fréquenter le site, trop boisé. En revanche, le Circaète-Jean-le-Blanc niche sur la montagne St Jean et semble indifférent à la présence de plusieurs carrières à proximité.

Un complément d'étude avifaunistique durant l'hiver et le printemps 2007 permettra de définir le statut des autres espèces de la ZPS, à savoir le Grand-duc d'Europe, le Bruant ortolan et l'Engoulevent d'Europe.

La réalisation des projets d'extension, nous semble donc, en l'état actuel de nos connaissances naturalistes, tout à fait possible. La destruction d'environ 9 hectares de garrigues enfrichées et boisées impactera tout de même certaines espèces de milieux ouverts qui se maintenaient tant bien que mal sur les deux sites. De manière à assurer la pérennité des espèces vivant dans les milieux ouverts autour des carrières, nous proposons au titre des mesures compensatoires, le débroussaillage de l'ensemble des parcelles sur lesquelles sont prévues les extensions de deux carrières.

Au titre des mesures de réduction des incidences, nous proposons au commanditaire d'aménager une mare temporaire dans la partie désaffectée de la première carrière, de façon à permettre la reproduction de amphibiens de mares temporaires dans ce secteur de la commune, dépourvu de milieu aquatique favorable.

Enfin, la seconde carrière présente un affleurement de dalle calcaire remarquable tout le long de la piste de la crête de Taillade. Cette dalle donne au sentier de la crête de taillade une valeur paysagère et géologique certaine. Dans la mesure du possible, nous demandons à l'exploitant de conserver cette dalle en l'état. La cas échéant, nous proposons que l'exploitant s'engage à une réhabilitation ultérieure du chemin sur une dalle de strate inférieure équivalente.



Vue hivernale des garrigues de la plaine de Pompignan depuis la Montagne Saint Jean.

Oiseaux et mammifères présentant une forte aptitude au déplacement, nous avons considéré les zones d’étude dans leur ensemble, mentionnant dans un premier temps les espèces effectivement observées sur ces sites, puis les espèces observées à proximité. Pour les autres groupes zoologiques, le tableau distingue les deux secteurs d’étude appelés Site 1 (extension de la carrière actuelle, au Nord-Est de la Montagne Saint-Jean) et Site 2 (zone d’extension prévue au Nord de la crête des Taillades), ainsi que la présence connue à proximité.

PHYLLUM	GROUPE/ORDRE	ESPÈCE	STATUT LOCAL	INTÉRÊT
Mammifères	Carnivores	Renard roux	Sédentaire	-
Mammifères	Carnivores	Fouine	Sédentaire	-
Mammifères	Suidés	Sanglier	Sédentaire	-
Mammifères	Leporidés	Lapin de garenne	Sédentaire	+
Oiseaux	Passereaux	Accenteur mouchet	Hivernant	-
Oiseaux	Passereaux	Alouette lulu	Nicheur sédentaire	++
Oiseaux	Passereaux	Bruant zizi	Nicheur sédentaire	-
Oiseaux	Passereaux	Bruant fou	Hivernant	++
Oiseaux	Rapaces	Circaète Jean-le-Blanc	Estivant nicheur	+++
Oiseaux	Passereaux	Fauvette à tête noire	Nicheur sédentaire	-
Oiseaux	Passereaux	Fauvette mélanocéphale	Nicheur sédentaire	-
Oiseaux	Corvidés	Geai des chênes	Nicheur sédentaire	-
Oiseaux	Corvidés	Grand Corbeau	Nicheur sédentaire	+
Oiseaux	Passereaux	Grimpereau des jardins	Nicheur sédentaire	-
Oiseaux	Passereaux	Grive draine	Nicheur / Hivernant	-
Oiseaux	Passereaux	Grive mauvis	Hivernant	-
Oiseaux	Passereaux	Grive musicienne	Hivernant	-
Oiseaux	Passereaux	Hirondelle rustique	Estivant nicheur	-
Oiseaux	Passereaux	Merle noir	Nicheur / Hivernant	-
Oiseaux	Passereaux	Mésange à longue queue	Nicheur sédentaire	-
Oiseaux	Passereaux	Mésange bleue	Nicheur sédentaire	-
Oiseaux	Passereaux	Mésange charbonnière	Nicheur sédentaire	-
Oiseaux	Passereaux	Mésange huppée	Statut non déterminé	-
Oiseaux	Gallinacés	Perdrix rouge	Nicheur sédentaire	-
Oiseaux	Columbidés	Pigeon ramier	Nicheur sédentaire	-
Oiseaux	Passereaux	Pinson des arbres	Nicheur / Hivernant	-
Oiseaux	Passereaux	Pinson du Nord	Hivernant	-
Oiseaux	Passereaux	Pipit farlouse	Hivernant	-
Oiseaux	Passereaux	Roitelet huppé	Hivernant	-
Oiseaux	Passereaux	Roitelet triple-bandeau	Nicheur / Hivernant	-
Oiseaux	Passereaux	Rougegorge familier	Nicheur / Hivernant	-
Oiseaux	Passereaux	Rougequeue noir	Nicheur sédentaire	-

PHYLLUM	GROUPE/ORDRE	ESPÈCE	STATUT LOCAL	INTÉRÊT
Oiseaux	Passereaux	Serin cini	Nicheur sédentaire	-
Oiseaux	Passereaux	Tarin des aulnes	Hivernant	-
Oiseaux	Passereaux	Troglodyte mignon	Hivernant	-
Autres espèces observées à proximité				
Oiseaux	Rapaces	Autour des palombes	Nicheur sédentaire	++
Oiseaux	Passereaux	Bec-croisé des sapins	Erratique	+
Oiseaux	Rapaces	Epervier d’Europe	Nicheur sédentaire	-
Oiseaux	Rapaces	Faucon crécerelle	Nicheur sédentaire	-
Oiseaux	Passereaux	Grive litorne	Hivernant	-
Oiseaux	Corvidés	Loriot d’Europe	Estivant nicheur	+
Oiseaux	Passereaux	Pouillot véloce	Nicheur / Hivernant	-
Oiseaux	Passereaux	Tichodrome échelette	Hivernant	++
Oiseaux	Passereaux	Accenteur alpin	Hivernant	++
Oiseaux	Rapaces	Vautour percnoptère	Zone recherche nourriture	+++

LÉGENDE DE LA COLONNE INTÉRÊT :
- : espèce très commune et largement répandue
+ : espèce commune mais liée à un habitat particulier
++ : espèce assez localisée et d’intérêt local particulier
+++ : espèce rare ou bénéficiant d’un statut de protection
++++ : espèce très rare, endémique intégralement protégée

PHYLLUM	NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	HABITAT	STATUT LOCAL	INTERET	SITE 1	SITE 2	PROXIMITE
Arachnides	Araignée labyrinthe	<i>Agelena sp</i>	Garrigue	Très commun	-			x
Arachnides	Argiope frelon	<i>Argiope bruennichi</i>	Prairie à Molinie	Commun	-			x
Arachnides	Scorpion languedocien	<i>Buthus occitanus</i>	Talweg marneux	Assez rare	++			x
Arachnides	Scorpion noir à pattes jaunes	<i>Euscorpius flavicaudis</i>	Ecolo Euzière	Assez rare	-			x
Arachnides	Epeire fougère	<i>Neoscoma adiantum</i>	Garrigue	Assez rare	-			x
Arachnides	Araignée Napoléon	<i>Synaema globosum</i>	Garrigue	Commun	-			x
Coléoptères	Calosome	<i>Calosoma sycophanta</i>	Boisements	Commun	+			x
Coléoptères	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Boisements	Commun	+			x
Coléoptères	Cicindèle champêtre	<i>Cicindela campestris</i>	Talweg marneux	Peu commun	+	x		x
Coléoptères	Coccinelle à 7 points	<i>Coccinella septem-punctata</i>	Garrigue	Commun	-			x
Coléoptères	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Boisements	Peu commun	+			x
Coléoptères	Crache-sang	<i>Timarcha sp</i>	Garrigue	Très commun	-		x	x
Hémiptères	Cigale grise	<i>Cicada orni</i>	Boisements	Très commun	-	x	x	x
Hémiptères	Cigale noire	<i>Cicadatra atra</i>	Garrigue	Commun	-	x	x	x
Hémiptères	Cigale plébéienne	<i>Lyristes plebejus</i>	Boisements	Très commun	-	x	x	x
Hémiptères	Cigale rouge	<i>Tibicina haematodes</i>	Boisements	Assez rare	+			x
Hétérocères	Bombyx disparate	<i>Lymantria dispar</i>	Boisements	Très commun	-			x
Hétérocères	Moro-sphinx	<i>Macroglossum stellatarum</i>	Garrigue	Commun	-			x
Hétérocères	Grand Paon de nuit	<i>Saturnia pyri</i>	Boisements	Commun	+		x	x
Hétérocères	Processionnaire du pin	<i>Thaumetopoea pityocampa</i>	Boisements	Commun	-		x	x
Hétérocères	Zygène de la petite coronille	<i>Zygaena fausta</i>	Garrigue	Commun	-			x
Hyménoptères	Abeille à miel	<i>Apis mellifera</i>	Garrigue	Très commun	-			x
Hyménoptères	Poliste	<i>Polistes sp</i>	Garrigue	Très commun	-			x
Myriapodes	Scolopendre ceinturée	<i>Scolopendra cingulata</i>	Garrigue	Assez rare	+			x
Myriapodes	Iules	<i>Trachypodoiulus sp</i>	Garrigue	Très commun	-			x
Odonates	Aeschne paisible	<i>Boyeria irene</i>	Ruisseau	Assez rare	-			x
Odonates	Leste vert	<i>Lestes viridis</i>	Mare temporaire	Assez rare	-			x
Odonates	Gomphe à pincés	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Ruisseau	Assez rare	-			x
Odonates	Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>	Ruisseau	Assez rare	-			x
Odonates	Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Ruisseau	Assez rare	-			x
Odonates	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Ruisseau	Assez rare	++			x
Odonates	Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>	Ruisseau	Assez rare	-			x
Odonates	Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>	Ruisseau	Assez rare	-			x
Odonates	Sympétrum à nervures rouges	<i>Sympterum fonscolombii</i>	Mare temporaire	Commun	-			x

LEGENDE :

Site 1 = Carrière 1
Site 2 = Carrière 2

Les croix indiquent les sites où l'espèce a été observée.

- : espèce très commune et largement répandue
+ : espèce commune mais liée à un habitat particulier
++ : espèce assez localisée et d'intérêt local particulier
+++ : espèce rare ou bénéficiant d'un statut de protection
++++ : espèce très rare, endémique intégralement protégée

PHYLLUM	NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	HABITAT	STATUT LOCAL	INTERET	SITE 1	SITE 2	PROXIMITE
Orthoptères	Oedipode framboisine	<i>Acrotylus fischeri</i>	Garrigue	Très commun	+		x	x
Orthoptères	Oedipode automnale	<i>Aiolopus strepens</i>	Garrigue	Peu commun	-		x	x
Orthoptères	Caloptène sauvage	<i>Calliptamus barbarus</i>	Talweg marneux	Commun	+		x	x
Orthoptères	Caloptène d'Italie	<i>Calliptamus italicus</i>	Garrigue	Commun	-	x		x
Orthoptères	Caloptène languedocien	<i>Calliptamus wattenwylanus</i>	Garrigue	Assez rare	+			x
Orthoptères	Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Garrigue	Commun	-	x		x
Orthoptères	Criquet des ajoncs	<i>Chorthippus binotatus</i>	Talweg marneux	Peu commun	+		x	x
Orthoptères	Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	Garrigue	Commun	-		x	x
Orthoptères	Criquet des pins	<i>Chorthippus vagans</i>	Garrigue	Commun	+		x	x
Orthoptères	Dectique à front blanc	<i>Decticus albifrons</i>	Friches	Commun	-	x		x
Orthoptères	Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger ephippiger</i>	Garrigue	Très commun	-			x
Orthoptères	Criquet du bragalou	<i>Euchorthippus chopardi</i>	Talweg marneux	Assez rare	++			x
Orthoptères	Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Cultures	Commun	-			x
Orthoptères	Courtilière commune	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Jachères	Assez rare	++			x
Orthoptères	Grillon des champs	<i>Gryllus campestris</i>	Jachères	Commun	-			x
Orthoptères	Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>	Garrigue	Très commun	-	x	x	x
Orthoptères	Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	Boisements	Commun	-	x	x	x
Orthoptères	Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>	Garrigue	Commun	-			x
Orthoptères	Oedipode soufrée	<i>Oedaleus decorus</i>	Garrigue	Peu commun	-			x
Orthoptères	Oedipode à ailes bleues	<i>Oedipoda caerulescens</i>	Garrigue	Commun	-		x	x
Orthoptères	Oedipode à ailes rouges	<i>Oedipoda germanica</i>	Garrigue	Commun	-		x	x
Orthoptères	Criquet rouge-queue	<i>Omocetus rufipes</i>	Garrigue	Très commun	-	x	x	x
Orthoptères	Criquet pansu	<i>Pezottetix giornai</i>	Garrigue	Commun	-			x
Orthoptères	Grillon des ruisseaux	<i>Pteronemobius lineolatus</i>	Ruisseau	Assez rare	+			x
Orthoptères	Criquet des ibères	<i>Ramburiella hispanica</i>	Talweg marneux	Commun	++			x
Orthoptères	Magicienne dentelée	<i>Saga pedo</i>	Garrigue	Assez rare	+++			x
Orthoptères	Oedipode aigue-marine	<i>Sphingonotus caeruleans</i>	Talweg marneux	Carnet	+			x
Orthoptères	Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	Boisements	Peu commun	-			x
Orthoptères	Decticelle marocaine	<i>Thyreonotus corsicus</i>	Ruisseau	Peu commun	++		x	x
Orthoptères	Phanéroptère liliacé	<i>Tylopsis liliifolia</i>	Garrigue	Commun	-			x
Mantoptères	Diablotin	<i>Empusa pennata</i>	Garrigue	Commun	-			x

PHYLLUM	NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	HABITAT	STATUT LOCAL	INTERET	SITE 1	SITE 2	PROXIMITE
Rhopalocères	Aurore de Provence	<i>Antocharis belia</i>	Garrigue	Commun	-			x
Rhopalocères	Mercure	<i>Arethusa arethusana</i>	Garrigue	Peu commun	+		x	x
Rhopalocères	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	Boisements	Peu commun	-			x
Rhopalocères	Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	Garrigue	Commun	-			x
Rhopalocères	Silène	<i>Brintesia circe</i>	Garrigue	Très commun	-	x	x	x
Rhopalocères	Pamphile	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Prairie à Molinie	Commun	-			x
Rhopalocères	Soucis	<i>Colias croceus</i>	Garrigue	Commun	-			x
Rhopalocères	Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>	Boisements	Commun	-			x

LEGENDE :

Site 1 = Carrière 1
Site 2 = Carrière 2

Les croix indiquent les sites où l'espèce a été observée.

- : espèce très commune et largement répandue
+ : espèce commune mais liée à un habitat particulier
++ : espèce assez localisée et d'intérêt local particulier
+++ : espèce rare ou bénéficiant d'un statut de protection
++++ : espèce très rare, endémique intégralement protégée

Rhopalocères	Grand Sylvandre	<i>Hipparchia fagi</i>	Boisements	Commun	+			x
Rhopalocères	Chevron blanc	<i>Hipparchia fidia</i>	Talweg marneux	Peu commun	++		x	x
Rhopalocères	Agreste	<i>Hipparchia semele</i>	Boisements	Peu commun	+		x	x
Rhopalocères	Faune	<i>Hipparchia statilinus</i>	Garrigue	Peu commun	+		x	x
Rhopalocères	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	Garrigue	Peu commun	-			x
Rhopalocères	Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	Garrigue	Très commun	-		x	x
Rhopalocères	Piérade du lotier	<i>Leptidea sp sinapis</i>	Boisements	Carnet	-			x
Rhopalocères	Azuré bleu nacré espagnol	<i>Lysandra hispana</i>	Garrigue	Très commun	-			x
Rhopalocères	Azuré bleu nacré espagnol	<i>Lysandra coridon</i>	Garrigue	Très commun	-			x
Rhopalocères	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	Garrigue	Commun	-			x
Rhopalocères	Echiquier ibérique	<i>Melanargia lachesis</i>	Garrigue	Commun	-			x
Rhopalocères	Echiquier d'Occitanie	<i>Melanargia occitanica</i>	Garrigue	Peu commun	-			x
Rhopalocères	Grand Nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	Prairie à Molinie	Assez rare	++		x	x
Rhopalocères	Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>	Ripisylve	Assez rare	+			x
Rhopalocères	Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	Ripisylve	Assez rare	+			x
Rhopalocères	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	Boisements	Assez rare	-			x
Rhopalocères	Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>	Jachères	Commun	-			x
Rhopalocères	Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>	Jachères	Commun	-			x
Rhopalocères	Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	Jachères	Commun	-			x
Rhopalocères	Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	Garrigue	Commun	-			x
Rhopalocères	Azuré du thym	<i>Pseudophilotes baton</i>	Garrigue	Commun	-			x
Rhopalocères	Ocellé rubanné	<i>Pyronia bathseba</i>	Garrigue	Commun	-			x
Rhopalocères	Técla du kermès	<i>Satyrrium esculi</i>	Boisements	Très commun	-			x
Rhopalocères	Hespérie des sanguisorbes	<i>Spialia sertorius</i>	Garrigue	Peu commun	-			x
Rhopalocères	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	Ripisylve	Assez rare	-			x
Rhopalocères	Belle Dame	<i>Vanessa cardui</i>	Jachères	Assez rare	-			x
Rhopalocères	Proserpine	<i>Zerynthia rumina</i>	Talweg marneux	Assez rare	++			x
Reptiles	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	Tous milieux	Commun	-			x
Reptile	Lézard ocellé	<i>Lacerta lepida</i>	Garrigues	Localisé	+++			x
Reptiles	Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanum</i>	Garrigues	Commun	+			x
Reptiles	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Bâtiments	Commun	-			x
Reptiles	Psammodrome algire	<i>Psammodromus algirus</i>	Garrigues arides	Rare	+++			x
Reptiles	Psammodrome d'Edwards	<i>Psammodromus hispanicus</i>	Garrigues	Localisé	+++			x
Escargots	Clausilie	<i>Clausilia sp.</i>	Calcaire	Commun	-		x	x
Escargots	Petit gris	<i>Cryptomphalus aspersus</i>	Tous milieux	Commun	-	x	x	x
Escargots		<i>Granaria variabilis</i>	Calcaire	Commun	-		x	x
Escargots	Escargot des Chartreux	<i>Monacha cartusiana</i>	Tous milieux	Commun	-	x		x
Escargots		<i>Pomatias elegans</i>	Forêt calcaire	Commun	-	x		x
Escargots	Escargot splendide	<i>Pseudotachea splendida</i>	Garrigues	Commun	+	x		x
Escargots	Zonite d'Algérie	<i>Zonites algirus</i>	Calcaire	Commun	+		x	x

LEGENDE :

Site 1 = Carrière 1
Site 2 = Carrière 2

Les croix indiquent les sites où l'espèce a été observée.

- : espèce très commune et largement répandue
+ : espèce commune mais liée à un habitat particulier
++ : espèce assez localisée et d'intérêt local particulier
+++ : espèce rare ou bénéficiant d'un statut de protection
++++ : espèce très rare, endémique intégralement protégée

Annexes 2 : Tableau Floristique

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Milieu	Intérêt
Rosacées	Aigremoine Eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria L.</i>	Garrigues	-
Oleacées	Alavert à larges feuilles	<i>Phillyrea latifolia L.</i>	Boisements	-
Brassicacées	Alysson à calices persistants	<i>Alyssum alyssoides (L.) L.</i>	Garrigues	-
Amaranthacées	Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus L.</i>	Remblais	-
Rosacées	Amélanchier	<i>Amelanchier ovalis Medik.</i>	Garrigues	-
Chenopodiacees	Ansérine blanche	<i>Chenopodium album L.</i>	Remblais	-
Aphyllanthacées	Aphyllanthe de Montpellier	<i>Aphyllanthes monspeliensis L.</i>	Garrigues	+
Fabacées	Argyrolabe de Linné	<i>Argyrolobium zanonii (Turra) P.W.Ball</i>	Garrigues	+
Aristolochiacées	Aristolochie Pistoloche	<i>Aristolochia pistoloche L.</i>	Garrigues	+
Asteracées	Armoise annuelle	<i>Artemisia annua L.</i>	Remblais	-
Asparagacées	Asperge à feuilles aiguës	<i>Asparagus acutifolius L.</i>	Sous-bois	-
Asphodelacées	Asphodèle à petits fruits	<i>Asphodelus ramosus L.</i>	Garrigues	-
Asteracées	Aster à feuilles d'Osyris	<i>Aster linosyris (L.) Bernh.</i>	Talwegs	+
Fabacées	Astragale à gousses en hameçon	<i>Astragalus hamosus L.</i>	Garrigues	++
Fabacées	Astragale blanchâtre	<i>Astragalus incanus L.</i>	Chemins	++
Fabacées	Astragale de Montpellier	<i>Astragalus monspessulanus L.</i>	Talwegs	++
Rosacées	Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	Haies	-
Fabacées	Badasse commune	<i>Dorycnium pentaphyllum Scop.</i>	Garrigues	+
Poacées	Barbon à balai	<i>Bothriochloa ischaemum (L.) Keng</i>	Remblais	-
Géraniacées	Bec-de-grue à feuilles de Ciguë	<i>Erodium cicutarium (L.) L'Hér.</i>	Chemins	-
Brassicacées	Biscutelle commune	<i>Biscutella laevigata L.</i>	Talwegs	+
Brassicacées	Bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris (L.) Medik.</i>	Remblais	-
Astéracées	Brachypode de Phénicie	<i>Brachypodium phoenicoides (L.) Roem</i>	Friches	-
Astéracées	Brachypode rameux	<i>Brachypodium retusum (Pers.) P.Beauv.</i>	Garrigues	+
Poacées	Brome des prés	<i>Bromus erectus Huds.</i>	Garrigues	-
Lamiacées	Brunelle à grandes fleurs	<i>Prunella grandiflora (L.) Schöller</i>	Talwegs	-
Labiacées	Bugle petit-pin	<i>Ajuga chamaepitys (L.) Schreb.</i>	Talwegs	+
Fabacées	Bugrane très grêle	<i>Ononis minutissima L.</i>	Garrigues	+
Buxacées	Buis	<i>Buxus sempervirens L.</i>	Garrigues	-
Apiacées	Buplèvre raide	<i>Bupleurum rigidum L.</i>	Garrigues	-
Dipsacacées	Cabaret-des-oiseaux	<i>Dipsacus fullonum L.</i>	Friches	-
Labiacées	Calament faux Népéta	<i>Calamintha nepeta (L.) Savi</i>	Garrigues	-
Campanulacées	Campanule à fleurs agglomérées	<i>Campanula glomerata L.</i>	Sous-bois	-
Ptérédiphytes	Capillaire des murailles	<i>Asplenium trichomanes L.</i>	Rochers	-
Brassicacées	Cardamine hérissée	<i>Cardamine hirsuta L.</i>	Chemins	-
Asteracées	Cardoncelle des Montpellierains	<i>Carduncellus monspeliensis All.</i>	Garrigues	++
Apiacées	Carotte	<i>Daucus carota L.</i>	Garrigues	-
Astéracées	Carthame laineux	<i>Carthamus lanatus L.</i>	Friches	-
Asteracées	Catananche bleue	<i>Catananche caerulea L.</i>	Garrigues	+
Astéracées	Centauree à panicule	<i>Centaurea paniculata L.</i>	Garrigues	-

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Milieu	Intérêt
Astéracées	Centauree couchée	<i>Centaurea pectinata subsp. supina</i>	Sous-bois	++
Astéracées	Centauree du solstice	<i>Centaurea solstitialis L.</i>	Garrigues	-
Astéracées	Centauree rude	<i>Centaurea aspera L.</i>	Garrigues	-
Rosacées	Cerisier de sainte Lucie	<i>Prunus mahaleb L.</i>	Boisements	-
Ptérédiphytes	Cétérac	<i>Ceterach officinarum Willd.</i>	Rochers	-
Fagacées	Chêne kermès	<i>Quercus coccifera L.</i>	Garrigues	++
Fagacées	Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens Willd.</i>	Boisements	-
Fagacées	Chêne vert	<i>Quercus ilex L.</i>	Boisements	-
Asteracées	Chicorée amère	<i>Cichorium intybus L.</i>	Garrigues	-
Cypéracées	Choin noirâtre	<i>Schoenus nigricans L.</i>	Suintements	+
Renonculacées	Clématite des haies	<i>Clematis vitalba L.</i>	Haies	-
Papavéracées	Coquelicot commun	<i>Papaver rhoeas L.</i>	Remblais	-
Cornacées	Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea L.</i>	Haies	-
Fabacées	Coronille naine	<i>Coronilla minima L.</i>	Garrigues	+
Astéracées	Cotonnière dressée	<i>Bombycilaena erecta (L.) Smoljan.</i>	Garrigues	+
Labiacées	Crapaudine faux Scordium	<i>Sideritis fruticulosa Pourr.</i>	Talwegs	++
Astéracées	Crépide à vésicules	<i>Crepis vesicaria L.</i>	Remblais	-
Poacées	Dactyle	<i>Dactylis glomerata L.</i>	Friches	-
Brassicacées	Diplotaxis à feuilles étroites	<i>Diplotaxis tenuifolia (L.) DC.</i>	Remblais	-
Brassicacées	Diplotaxis fausse Roquette	<i>Diplotaxis erucoides (L.) DC.</i>	Remblais	-
Asclepiadacées	Dompte-venin	<i>Vincetoxicum hirundinaria Medik.</i>	Sous-bois	+
Poacées	Égilope à inflorescence ovale	<i>Aegilops ovata L.</i>	Friches	-
Ranunculacées	Ellébore fétide	<i>Helleborus foetidus L.</i>	Sous-bois	-
Asteracées	Épervière des murs	<i>Hieracium murorum L.</i>	Garrigues	-
Labiacées	Épiaire droite	<i>Stachys recta L.</i>	Garrigues	-
Onagracées	Épilobe à feuilles de Romarin	<i>Epilobium dodonaei Vill.</i>	Remblais	++
Rhamnacées	Épine du Christ	<i>Paliurus spina-christi Mill.</i>	Haies	-
Rosacées	Épine noire	<i>Prunus spinosa L.</i>	Haies	-
Orchidacées	Épipactis du Rhône	<i>Epipactis rhodanensis Gévaudan</i>	Sous-bois	+++
Acéracées	Érable de Montpellier	<i>Acer monspessulanum L.</i>	Boisements	-
Euphorbiacées	Euphorbe Characias	<i>Euphorbia characias L.</i>	Garrigues	-
Euphorbiacées	Euphorbe de Nice	<i>Euphorbia nicaeensis All.</i>	Garrigues	-
Scrophulariacées	Euphrase jaune	<i>Odontites luteus (L.) Clairv.</i>	Garrigues	-
Poacées	Faux Millet	<i>Piptatherum miliaceum (L.) Coss.</i>	Remblais	-
Poacées	Fenasse	<i>Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv</i>	Talwegs	+
Apiacées	Fenouil	<i>Foeniculum vulgare Mill.</i>	Friches	-
Poacées	Fétuque d'Occitanie	<i>Festuca occitanica (Litard.) Auquier</i>	Talwegs	++
Poacées	Fétuque du Valais	<i>Festuca valesiaca Schleich. ex Gaudin</i>	Talwegs	+
Poacées	Fétuque élevée	<i>Festuca arundinacea Schreb.</i>	Talwegs	+
Poacées	Fétuque raide	<i>Catapodium rigidum (L.) C.E.Hubb.</i>	Garrigues	+

Annexes 2 : Tableau Floristique

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Milieu	Intérêt
Moracées	Figuier	<i>Ficus carica L.</i>	Haies	-
Ptéridophytes	Fougère-aigle	<i>Pteridium aquilinum (L.) Kuhn</i>	Suintements	++
Ruscacées	Fragon faux Houx	<i>Ruscus aculeatus L.</i>	Sous-bois	-
Cistacées	Fumana à tiges retombantes	<i>Fumana procumbens (Dunal) Gren.</i>	Talwegs	+
Cistacées	Fumana des montagnes	<i>Fumana ericoides (Cav.) Gand. subsp. montana (Pomel) Güemes & Muñoz</i>	Talwegs	+
Rubiacees	Gaillet d'Angleterre	<i>Galium parisiense L.</i>	Garrigues	-
Rubiacees	Garance sauvage	<i>Rubia peregrina L.</i>	Haies	-
Fabacées	Genêt scorpion	<i>Genista scorpius (L.) DC.</i>	Garrigues	-
Cupressacées	Genévrier Cade	<i>Juniperus oxycedrus L.</i>	Garrigues	-
Cupressacées	Genévrier commun	<i>Juniperus communis L.</i>	Garrigues	-
Cupressacées	Genévrier de Phénicie	<i>Juniperus phoenicea L.</i>	Talwegs	-
Labiacees	Germandrée blanc-grisâtre	<i>Teucrium polium L.</i>	Garrigues	-
Labiacees	Germandrée des montagnes	<i>Teucrium montanum L.</i>	Garrigues	-
Labiacees	Germandrée Petit-chêne	<i>Teucrium chamaedrys L.</i>	Garrigues	-
Globulariacées	Globulaire allongée	<i>Globularia bisnagarica L.</i>	Talwegs	+
Globulariacées	Globulaire commune	<i>Globularia vulgaris L.</i>	Talwegs	+
Labiacees	Grande Lavande	<i>Lavandula latifolia Medik.</i>	Talwegs	-
Malvacées	Grande Mauve	<i>Malva sylvestris L.</i>	Remblais	-
Boraginacées	Grémil ligneux	<i>Lithodora fruticosa (L.) Griseb.</i>	Talwegs	+
Cistacées	Hélianthème à feuilles arrondies	<i>Helianthemum nummularium (L.) Mill.</i>	Garrigues	+
Cistacées	Hélianthème à feuilles de Saule	<i>Helianthemum salicifolium (L.) Mill.</i>	Talwegs	++
Cistacées	Hélianthème blanc	<i>Helianthemum oelandicum (L.) incanum</i>	Talwegs	++
Cistacées	Hélianthème de Pourret	<i>Helianthemum oelandicum (L.) pourretii</i>	Talwegs	++
Cistacées	Hélianthème des Apennins	<i>Helianthemum apenninum (L.) Mill.</i>	Garrigues	+
Cistacées	Hélianthème hérissé	<i>Helianthemum hirtum (L.) Mill.</i>	Talwegs	++
Onagracées	Herbe aux ânes	<i>Oenothera biennis L.</i>	Remblais	-
Apiacées	Herbe aux cerfs	<i>Cervaria rivini Gaertn.</i>	Garrigues	-
Astéracées	Herbe rousse	<i>Crepis sancta (L.) Bornm.</i>	Friches	-
Astéracées	Inule fétide	<i>Diitrichia graveolens (L.) Greuter</i>	Garrigues	+
Asteracées	Inule visqueuse	<i>Diitrichia viscosa (L.) Greuter</i>	Remblais	-
Iridacées	Iris jaunâtre	<i>Iris lutescens Lam.</i>	Garrigues	+
Cypéracées	Laîche basse	<i>Carex humilis Leyss. [1758]</i>	Garrigues	-
Cypéracées	Laîche de Haller	<i>Carex halleriana Asso</i>	Garrigues	-
Cypéracées	Laîche flasque	<i>Carex flacca Schreb.</i>	Garrigues	-
Astéracées	Laiteron épineux	<i>Sonchus asper (L.) Hill</i>	Garrigues	-
Asteracées	Lampourde d'Italie	<i>Xanthium italicum Moretti</i>	Remblais	-
Caprifoliacées	Laurier-tin	<i>Viburnum tinus L.</i>	Boisements	-
Astéracées	Leuzée conifère	<i>Leuzea conifera (L.) DC.</i>	Garrigues	+
Araliacées	Lierre	<i>Hedera helix L.</i>	Boisements	-
Linacées	Lin campanulé	<i>Linum campanulatum L.</i>	Talwegs	+

Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Milieu	Intérêt
Linacées	Lin cathartique	<i>Linum catharticum L.</i>	Garrigues	-
Asteracées	Liondent de Villars	<i>Leontodon hirtus L.</i>	Talwegs	++
Convolvulacées	Liseron de Biscaye	<i>Convolvulus cantabrica L.</i>	Garrigues	-
Convolvulacées	Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis L.</i>	Friches	-
Ulmacées	Micocoulier de Provence	<i>Celtis australis L.</i>	Boisements	-
Scrophulariacées	Molène Bouillon-blanc	<i>Verbascum thapsus L.</i>	Remblais	-
Poacées	Molinie bleue	<i>Molinia caerulea (L.) Moench</i>	Suintements	++
Solanacées	Morelle noire	<i>Solanum nigrum L.</i>	Remblais	-
Primulacées	Mouron bleu	<i>Anagallis foemina Mill.</i>	Remblais	-
Scrophulariacées	Muflier des champs	<i>Misopates orontium (L.) Raf.</i>	Remblais	-
Rhamnacées	Nerprun alaterne	<i>Rhamnus alaternus L.</i>	Boisements	-
Orchidacées	Ophrys en forme d'araignée	<i>Ophrys araneola Rchb.</i>	Garrigues	+
Orchidacées	Orchis à longues bractées	<i>Himantoglossum robertianum (Loisel.)</i>	Garrigues	+
Orchidacées	Orchis à odeur de bouc	<i>Himantoglossum hircinum (L.) Spreng.</i>	Garrigues	+
Ulmacées	Orme à feuilles luisantes	<i>Ulmus minor Mill.</i>	Haies	-
Crassulacées	Orpin blanc	<i>Sedum album L.</i>	Rochers	-
Crassulacées	Orpin de Nice	<i>Sedum sediforme (Jacq.) Pau</i>	Rochers	-
Santalacées	Osyris blanc	<i>Osyris alba L.</i>	Friches	-
Apiacées	Panicaut champêtre	<i>Eryngium campestre L.</i>	Friches	-
Astéracées	Pâquerette	<i>Bellis perennis L.</i>	Garrigues	-
Poacées	Pâturin bulbeux	<i>Poa bulbosa L.</i>	Garrigues	-
Euphorbiacées	Petite Éclaire	<i>Euphorbia helioscopia L.</i>	Remblais	-
Scrophulariacées	Petite Linaire	<i>Chaenorhinum minus (L.) Lange</i>	Remblais	-
Rosacées	Petite Pimprenelle	<i>Sanguisorba minor Scop.</i>	Remblais	-
Salicacées	Peuplier d'Italie	<i>Populus nigra L. subsp. nigra italica</i>	Remblais	-
Labiacees	Phlomide lychnide	<i>Phlomis lychnitis L.</i>	Garrigues	-
Asteracées	Picride fausse Épervière	<i>Picris hieracioides L.</i>	Garrigues	-
Pinacées	Pin blanc	<i>Pinus halepensis Mill.</i>	Boisements	-
Pinacées	Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra Arnold</i>	Boisements	-
Anacardiacees	Pistachier Térébinthe	<i>Pistacia terebinthus L.</i>	Garrigues	-
Plantaginacées	Plantain étroit	<i>Plantago lanceolata L.</i>	Garrigues	-
Plantaginacées	Plantain serpentant	<i>Plantago maritima L. subsp. serpentina</i>	Talwegs	++
Rosacées	Poirier à feuilles d'Amandier	<i>Pyrus spinosa Forssk.</i>	Garrigues	+
Rosacées	Potentille de Neumann	<i>Potentilla neumanniana Rchb.</i>	Garrigues	-
Fabacées	Psoralée à odeur de bitume	<i>Bituminaria bituminosa (L.) C.H.Stirt.</i>	Friches	-
Polygonacées	Renouée des oiseaux	<i>Polygonum aviculare L.</i>	Chemins	-
Resedacées	Réséda des teinturiers	<i>Reseda luteola L.</i>	Remblais	+
Résédacées	Réséda Raiponce	<i>Reseda phyteuma L.</i>	Remblais	-
Labiacees	Romarin	<i>Rosmarinus officinalis L.</i>	Talwegs	-
Rubiacees	Rubéole des champs	<i>Sherardia arvensis L.</i>	Garrigues	-
Rutacées	Rue à feuilles étroites	<i>Ruta angustifolia Pers.</i>	Garrigues	-

ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000 (15 mai 2006)

http://natura2000.ecologie.gouv.fr/evaluation_incidences.html

I L'évaluation des incidences

L'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, ouvrages et aménagements sur les sites Natura 2000

Protéger la diversité biologique est un objectif majeur des politiques environnementales mondiale, européenne ou française. Afin de répondre à ce défi, l'Union européenne a mis en place le réseau Natura 2000.

Rompant avec la tradition de protection stricte et figée des espaces et des espèces, l'approche proposée par la démarche Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales.

Aucune procédure d'autorisation nouvelle n'est créée. Mais les projets susceptibles d'affecter de façon notable les habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents dans un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences.

II. Evaluation des incidences : de quoi s'agit-il ?

L'objectif du régime d'évaluation des incidences est de prévenir d'éventuels dommages aux milieux naturels remarquables sans pour autant mettre la nature « sous cloche ». Il s'agit donc de vérifier que les projets ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans un site Natura 2000 ou de redéfinir les projets de manière à éviter de telles atteintes.

Dans le cas où les atteintes à un site Natura 2000 restent significatives malgré les mesures de suppression et de réduction des dommages, il n'est alors possible d'autoriser les projets que s'ils répondent à trois exigences :

- il ne doit pas exister de solutions alternatives à la réalisation du projet considéré ;
- ce dernier doit être motivé par des raisons impérieuses d'intérêt public ;
- des mesures compensatoires sont prises par le maître d'ouvrage pour assurer la cohérence du réseau Natura 2000.

III. Le champ d'application

Les projets, dans ou hors site Natura 2000, qu'ils soient portés par l'Etat, les collectivités locales ou les acteurs privés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir un impact notable sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000.

Les maîtres d'ouvrage doivent donc être particulièrement vigilants sur cette question car il est de leur responsabilité de s'assurer que leur projet nécessite ou pas de réaliser une évaluation des incidences. Cette vigilance est indispensable pour conserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Elle est, plus ponctuellement, nécessaire pour éviter la remise en cause des projets par des contentieux nationaux ou communautaires ou par un blocage de cofinancements communautaires.

Exemple : un projet d'élargissement d'une route d'un conseil général jouxte, de l'extérieur, une zone humide faisant partie du réseau Natura 2000. Le projet est susceptible d'avoir un impact notable sur le régime hydraulique de la zone humide qui abrite un habitat de tourbière d'intérêt communautaire. Cela peut avoir des conséquences graves sur l'état de conservation de la tourbière. Le projet doit donc faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur le site Natura 2000.

IV. Le contenu de l'évaluation des incidences

Le contenu de l'évaluation des incidences est détaillé dans l'article R.* 214-36 du code de l'environnement et la circulaire du 5 octobre 2004. Quelques points doivent être soulignés.

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport aux études d'impact. Ces dernières, en effet, doivent étudier l'impact des projets sur toutes les composantes de l'environnement de manière systématique : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire), l'air, l'eau, le sol, ... L'évaluation des incidences ne doit étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'évaluation des incidences est, de plus, proportionnée à la nature et à l'importance des projets en cause. Ainsi, la précision du diagnostic (état initial), l'importance des mesures de réduction d'impact seront adaptées aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Dans le cas général, l'étude des milieux naturels et la définition des mesures de réduction ou de compensation d'impact nécessitent de faire appel à des spécialistes car il s'agit, le plus souvent, d'étudier des espèces ou des habitats rares. Il est recommandé aux maîtres d'ouvrage de se rapprocher des services de l'Etat concernés, le plus en amont possible dans la définition des projets, afin de préciser autant que possible les enjeux particuliers aux secteurs de travaux concernés.

Exemple : un particulier désire agrandir sa résidence et remettre en état le chemin d'accès, les deux se trouvant dans un site Natura 2000, également site classé. Une autorisation de travaux est nécessaire dans le cadre de la réglementation des sites classés. Une station de plante rare, d'intérêt communautaire, se trouve à proximité du chalet et du chemin d'accès. Les travaux pourraient donc altérer la station. Le propriétaire se renseigne, tout d'abord, auprès de la direction régionale de l'environnement (DIREN) afin de connaître la localisation exacte des plantes à protéger et d'échanger sur les précautions de chantier nécessaires. Une évaluation des incidences adéquate (quelques pages seulement étant donné les travaux limités et leur impact négligeable du fait des précautions de chantier) est donc jointe à la demande d'autorisation. Après vérification de l'innocuité des travaux sur la station de plantes rares et de leur conformité avec la réglementation des sites classés, l'autorisation peut être délivrée par les services chargés de la protection des sites classés.

V. L'instruction des projets

Aucune procédure d'autorisation nouvelle est créée. L'évaluation des incidences doit être jointe au dossier habituel de demande d'autorisation ou d'approbation administrative du projet et, le cas échéant, au dossier soumis à l'enquête publique.

L'autorité administrative autorise le projet s'il ne porte pas atteinte à l'intégrité du site. Dans le cas contraire, il peut tout de même être autorisé s'il satisfait aux exigences décrites en partie II.

Ce nouveau régime n'occasionne pas de grands changements dans les procédures d'instruction relatives aux régimes d'autorisation ou d'approbation administrative. Les seules modifications en terme de procédure concernent, le cas échéant, l'obligation d'information ou de demande d'avis à la Commission européenne, en cas d'atteinte à l'intégrité du site Natura 2000.

Exemple : Une société souhaite installer 7 éoliennes sur un site Natura 2000 principalement constitué de tourbières. Deux des 7 éoliennes auraient provoqué un « effet notable » sur le site puisque situées directement sur des milieux tourbeux provoquant ainsi une modification de la circulation de l'eau.

Sur les conseils de la DIREN, le porteur du projet a pris contact avec l'opérateur du DOCOB, (en cours d'élaboration), pour parfaire son évaluation des incidences. Avec l'appui de ce dernier, il reformate son projet en le redimensionnant : 6 éoliennes au lieu de 7. Il déplace l'une d'entre elles pour éviter la destruction de l'habitat. Enfin, la société s'est engagée à rétablir le bon écoulement hydraulique en assurant la réfection d'un passage busé. Dans ces conditions, l'autorisation a pu ainsi être délivrée.

Pour en savoir plus

Les textes et documents à consulter :

- Articles L. 414-4 et L. 414-5 et R.* 214-34 et suivants du code de l'environnement.
- Circulaire DNP/SDEN n° 2004-1 du 5 octobre 2004 relative à l'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (bulletin officiel du MEDD du 15 novembre 2004).
- Circulaire DR/D4E du 22 novembre 2004 relative à la concertation entre les services de l'environnement et les services de l'équipement pour l'élaboration et l'instruction des projets routiers du réseau national.(annexe 2 principes méthodologiques équipement/environnement)
- Les «cahiers d'Habitats Natura 2000» . Neuf tomes édités par la documentation Française.
- Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 concerné.

Décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural

<http://www.admi.net/jo/20011221/ATEN0190063D.html>

Sur le rapport du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Vu la directive 79/409 /CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ; Vu la directive 92/43 /CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ; Vu le règlement (CE) 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) et modifiant et abrogeant certains règlements, ensemble le règlement d'application (CE) 1750/1999 de la Commission du 23 juillet 1999 ; Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-1, L. 122-3, L. 214-4 à L. 216, L. 332-6, L. 332-9, L. 341-7, L. 341-10 et L. 414-1 à L. 414-7 ; Vu le code rural, notamment ses articles L. 311-3, R. 214-15 à R. 214-19, R. 311-1, R. 313-14 et R. 313-16, R. 341-7 à R. 341-17 et R. 342-19 ; Vu la loi no 2001-3 du 3 janvier 2001 portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire, notamment son article 3 ; Vu le décret no 77-1141 du 12 octobre 1977 modifié pris en application de l'article 2 de la loi no 76-629 du 10 juillet 1976 relative

à la protection de l'environnement ; Vu le décret no 88-1124 du 15 décembre 1988 modifiant la loi du 2 mai 1930 et portant déconcentration de la délivrance d'autorisations exigées en vertu des articles 9 et 12 de cette loi ; Vu le décret no 93-742 du 29 mars 1993 modifié relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par l'article 10 de la loi no 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

{extraits}

« Art. R.* 214-36. - I. - Le dossier d'évaluation d'incidences, établi par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage, comprend :

« a) Une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte permettant de localiser les travaux, ouvrages ou aménagements envisagés par rapport au site Natura 2000 ou au réseau des sites Natura 2000 retenus pour l'évaluation et, lorsque ces travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, d'un plan de situation détaillé ;

« b) Une analyse des effets notables, temporaires ou permanents, que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir, par eux-mêmes ou en combinaison avec d'autres programmes ou projets dont est responsable le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

« II. - S'il résulte de l'analyse mentionnée au b ci-dessus que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir des effets notables dommageables, pendant ou après la réalisation du programme ou du projet, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire complète le dossier d'évaluation en indiquant les mesures de nature à supprimer ou réduire ces effets dommageables, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

« III. - Lorsque, malgré les mesures prévues au II, le programme ou projet peut avoir des effets notables dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose en outre :

« 1. Les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du programme ou projet dans les conditions prévues aux III ou IV de l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;

« 2. Les mesures que le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire envisage, en cas de réalisation du programme ou projet, pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au II ne peuvent supprimer, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

« Art. R.* 214-37. - L'étude d'impact ou la notice d'impact et le document d'incidences mentionnés respectivement au c et au a de l'article R.* 214-34 tiennent lieu du dossier d'évaluation s'ils satisfont aux prescriptions de la présente sous-section.

« Art. R.* 214-38. - Le dossier d'évaluation est joint à la demande d'autorisation ou d'approbation du programme ou du projet et, le cas échéant, au dossier soumis à l'enquête publique.